

cela ne représente qu'une fraction de ce qui est requis. Un vieillard, à Vancouver, ne peut emménager dans un foyer moderne que lorsqu'une autre personne âgée meurt. Cette situation est insatisfaisante. En plus d'une politique de logement, il en faudrait une autre concernant des hôpitaux pour malades chroniques. Le député de Simcoe-Nord (M. Rynard) a prié le ministre, hier, d'inclure la question de ces hôpitaux dans le projet de loi sur les soins médicaux. Ces établissements pourraient prendre soin d'un grand nombre de nos vieillards. Je crois savoir que le collègue du ministre a affecté des fonds à la construction d'un foyer de vieillards où ceux-ci pourront recevoir les soins. Je l'en félicite. Mais vu leur dénuement ce n'est qu'une goutte d'eau dans l'océan.

Il faudrait que le ministre reconnaisse la nécessité d'inclure les soins paramédicaux dans l'assurance santé. Bien des gens âgés ont besoin de traitements aux pieds et aux yeux, et de consulter des chiropraticiens et des ostéopathes. Les vieillards ont un très grand besoin de services paramédicaux, mais le ministre se dissimule derrière des intérêts puissants qui se refusent à la prestation de tels services. Je soupçonne ces puissants intérêts de vouloir le monopole quant à la prestation de services paramédicaux et je les soupçonne aussi de prendre les décisions. Je demande au ministre de consulter les provinces au sujet de la loi que nous avons adoptée en 1966 et qui l'autorise à conclure des accords avec une ou des provinces en matière de services paramédicaux. La loi actuelle permet ces ententes. Pourquoi le ministre n'y a-t-il pas recours? Je connais une province qui y consentirait. De tels accords permettraient de mettre sur pied en peu de temps les services nécessaires.

Nos vieillards ont besoin de s'adonner à des activités communautaires comme celles que les Juifs offrent au Golden Age Centre de Vancouver. Grâce à ce centre, les vieillards de la région peuvent se livrer à certaines activités et se faire des amis. Je sais qu'il y a des cercles semblables dans d'autres parties du pays. Le ministre devrait prendre l'initiative de programmes de ce genre.

Il est temps de mettre l'accent sur la maturité au Canada. On ne peut pas simplement mettre les vieux au rancart ou s'en débarrasser. Ils méritent notre reconnaissance et notre gratitude. Nous devrions leur assurer un train de vie qui soit digne d'eux et qui reflète une image favorable de la collectivité. Ces gens ont de l'expérience. Si nous les encourageons, nous serons récompensés au centuple.

Je prie le ministre d'étudier avec soin la proposition de mon collègue, le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), selon laquelle ces gens toucheraient une pension de \$150 par mois. Bien entendu, on ne peut puiser dans les poches de certains retraités pour en aider d'autres. Il nous faut un régime fiscal équitable. Le gouvernement devrait donner suite à certaines recommandations du rapport Carter, notamment en répartissant le fardeau fiscal plus équitablement. Si le ministre n'accepte pas cette proposition, il devrait au moins consentir à accorder une pension de \$100 par mois et un supplément de \$50. Nous devons cela aux personnes âgées du pays. L'idée de rentrer dans ma circonscription à Noël en n'ayant que des miettes de la table du riche à offrir à ces gens moins

fortunés ne me sourit guère. Il faudrait assurer quelque chose de convenable aux citoyens âgés du pays.

[Français]

**M. Gaston Isabelle (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** Monsieur l'Orateur, je n'ai pas l'intention, cet après-midi, de prononcer un discours magistral étoffé de statistiques qui pourraient dépasser certains honorables députés.

Je veux simplement dire que le Livre blanc, à mon sens, est un chef-d'œuvre, d'autant plus que l'on attend des réformes dans le domaine de la sécurité sociale au Canada depuis plusieurs années.

Il suffit de se souvenir qu'au mois de novembre 1962, l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) demandait une réforme de la sécurité sociale au Canada. Il demandait aussi que l'on augmente les pensions de vieillesse.

Le Livre blanc est un document de travail qui sera approfondi davantage, j'en suis sûr, lors des conférences fédérales-provinciales. Il reflète toute la philosophie d'un gouvernement à l'avant-garde qui, depuis 1919, a toujours été bien en avant des autres dans le domaine de la sécurité sociale.

J'entendais tout à l'heure l'honorable député de Vancouver-Kingsway (Mme MacInnis) déclarer que l'honorable ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Munro) avait des maux de tête. C'est à cause du travail considérable qu'il a accompli et surtout des appels de félicitations très nombreux qu'il a reçus.

J'ai parlé à des gens âgés, hier soir et ce matin, et ils sont tous très heureux de cette nouvelle mesure. Aucun député, je crois, n'a reçu d'appel téléphonique de mécontentement de la part de ces gens-là.

Je pourrais citer beaucoup de statistiques, mais, pour les besoins de la cause, je veux simplement dire que 52 p. 100 des gens âgés reçoivent un supplément qui varie entre \$1.00 et \$31.83. Mais, de ce nombre, 475,000—soit 28 p. 100—touchent le montant maximal de \$31.83.

Le principe à la base de tout cela est extraordinaire. Il s'agit d'une plus juste répartition des richesses. C'est pour cette raison que le supplément de 2 p. 100 pour la vie chère a été supprimé.

J'entendais l'honorable député de Kamouraska (M. Dionne) dire récemment qu'on ne réglerait jamais ainsi le problème de la pauvreté croissante des masses de façon définitive. C'est vrai.

Il est sûr que lorsque nous élaborons des lois, certaines lignes de démarcation ne sont pas faciles à déterminer. Il faut tout de même reconnaître que la mesure actuellement à l'étude va certainement rendre service à une grande partie de la population, notamment à ceux qui ont rendu service au Canada, comme on l'a si souvent répété dans cette enceinte.

Je suis sûr que les gens âgés sont satisfaits de leur sort et qu'ils nous adresseront des lettres de félicitations. Bien sûr que ce bill n'est pas parfait, mais il répond au moins à un certain désir de la population.